



**EN**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**103<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 8 - 10 mai 2024**

UNIDROIT 2024  
C.D. (103) 28  
Original: Anglais  
avril 2024

**Point n° 14 de l'ordre du jour: Questions institutionnelles et administratives**

**d) Stratégie de sensibilisation régionale future et viable d'UNIDROIT**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Informations sur la possibilité d'établir un Bureau de liaison pour l'Asie et le Pacifique d'UNIDROIT dans la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine)</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note du premier rapport du Secrétariat sur la proposition de la Région administrative spéciale de Hong Kong concernant la possibilité d'établir un Bureau de liaison pour l'Asie et le Pacifique d'UNIDROIT</i>
<i>Mandat</i>	<i>Coopération institutionnelle avec les États membres</i>

**I. INTRODUCTION**

1. L'objectif de ce document est de fournir des informations au Conseil de Direction concernant une proposition du Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine (RAS de Hong Kong) d'envisager la création d'un Bureau de liaison régional pour l'Asie et le Pacifique d'UNIDROIT.

**II. HISTORIQUE**

2. Des trois principales organisations intergouvernementales actives dans le domaine de l'harmonisation et de la standardisation du droit international privé, UNIDROIT est la seule organisation qui n'a pas encore établi de bureau régional. La Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) a créé un Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) à Buenos Aires, en Argentine, en 2005, et un Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) à Hong Kong en 2012. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a créé en 2012 un Centre régional pour l'Asie et le Pacifique à Incheon, en République de Corée. Dans les deux cas, l'ouverture de bureaux régionaux stables s'est avérée déterminante pour la diffusion des travaux des institutions dans différentes parties du monde et a considérablement renforcé l'implication des pays de la région concernée dans la composition et les activités des organisations sœurs d'UNIDROIT.

3. Au cours des cinq dernières années, UNIDROIT s'est engagé dans la région Asie-Pacifique sur une base bilatérale avec des États membres individuels (y compris des missions en Australie, en Chine, en Inde, en Indonésie, au Japon, en Mongolie et à Singapour) et des États non membres, et sur une base régionale grâce au statut officiel d'UNIDROIT en tant qu'Organisation invitée auprès du Comité économique de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Compte tenu de l'importance économique et politique croissante de la région Asie-Pacifique, il serait prudent de la part d'UNIDROIT d'envisager de renforcer son engagement en établissant une présence régionale stable.

### III. ÉTABLISSEMENT D'UNE PRÉSENCE STABLE DANS LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE

4. Si UNIDROIT devait établir une présence régionale en Asie, sa structure potentielle pourrait être de deux types: i) un bureau/centre régional ou ii) un bureau de liaison.

5. *Un bureau ou un centre régional* est généralement conçu comme un établissement permanent d'une organisation située en dehors de la région dans laquelle se trouve son siège. Bien que le bureau régional relève toujours de l'administration centrale, sa mise en place est une entreprise d'envergure, qui doit tenir compte de considérations complexes en ce qui a trait à l'emplacement, au financement, à la dotation en effectifs, aux privilèges, aux immunités et aux impôts.<sup>1</sup>

6. *Un bureau de liaison* présente de nombreuses similitudes avec un bureau régional, mais sa mission est généralement plus limitée et non permanente (du point de vue de ses activités) et ses implications en termes de ressources sont moindres. Un bureau de liaison est généralement une entité créée sur la base d'un Protocole d'accord pour la coopération avec les détails convenus entre l'organisation intergouvernementale et l'État membre concerné. Un bureau de liaison est entièrement financé par l'État membre dans lequel il est situé, dispose d'un personnel limité (par exemple, un fonctionnaire détaché par un État membre) et constitue un premier point de coordination pour les activités de l'organisation dans la région. Un bureau de liaison fonctionne sous la direction du siège et est indépendant de l'État membre dans lequel il est établi.

7. En examinant les deux options, il est suggéré que la création d'un bureau de liaison pourrait être l'entité la plus appropriée pour UNIDROIT dans la région Asie-Pacifique dans un avenir proche. Un bureau de liaison i) ne générerait aucun coût pour UNIDROIT, ii) ne représenterait qu'une faible charge administrative, et iii) serait plus rapide et plus facile à mettre en place qu'un bureau régional, tout en fonctionnant sous la direction de l'organisation. La RAS de Hong Kong a proposé d'envisager la création d'un bureau de liaison d'UNIDROIT pour la région, mais n'a pas proposé d'établir un bureau ou un centre régional.

#### *Coopération avec la Région administrative spéciale de Hong Kong*

8. Au cours des cinq dernières années, UNIDROIT a développé une relation solide avec la RAS de Hong Kong, directement et par le biais de sa participation à l'APEC. Le ministère de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong (Hong Kong DoJ) a contribué à la promotion des instruments d'UNIDROIT dans le cadre du Sous-groupe sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique ("SELI") au sein du Comité économique de l'APEC et continue de promouvoir UNIDROIT sous l'égide du Comité économique de l'APEC lui-même. En mai 2022, UNIDROIT et la RAS de Hong Kong ont signé un Protocole d'accord établissant un cadre général de collaboration (Protocole d'accord 2022). Dans le cadre du Protocole d'accord de 2022, le Sommet Asie-Pacifique de droit international

---

<sup>1</sup> À titre d'exemple, en 2020, le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé a adopté un ensemble de règles pour la création des bureaux régionaux. Voir: [HCCH | Règles concernant l'établissement des Bureaux régionaux](#)

privé (SDIPAP) a été organisé avec succès en 2022 et la deuxième édition du SDIPAP est prévue en novembre 2024.

9. Par ailleurs, un autre Protocole d'accord a été signé concernant les dispositions techniques et administratives relatives au détachement de juristes. En vertu de cet accord de détachement, trois juristes de Hong Kong (un avocat du Gouvernement du Hong Kong DoJ et deux avocats exerçant en cabinet privé à Hong Kong) ont depuis achevé leur détachement auprès du Secrétariat d'UNIDROIT. Les juristes détachés de Hong Kong ont apporté une contribution significative aux travaux du Secrétariat d'UNIDROIT.

10. À la suite de discussions exploratoires avec le Gouvernement de la République populaire de Chine (les autorités centrales et celles de la RAS de Hong Kong), le Gouvernement de la RAS de Hong Kong (avec le soutien du Gouvernement central de la République populaire de Chine) a suggéré la possibilité d'établir un bureau de liaison d'UNIDROIT à Hong Kong en vertu du Protocole d'accord de 2022.

#### **IV. DESCRIPTION DU BUREAU DE LIAISON PROPOSÉ**

11. Dans le cadre de la proposition d'établir un bureau de liaison d'UNIDROIT à Hong Kong et sous réserve de discussions plus approfondies et de la finalisation des détails avec le Gouvernement de la RAS de Hong Kong, le bureau de liaison serait basé au Centre juridique de Hong Kong, aux côtés du BRAP de la HCCH et du Bureau de projet du ministère de la Justice de Hong Kong pour la collaboration avec la CNUDCI, et d'autres organisations internationales et régionales actives dans le domaine du droit<sup>2</sup>. Le Centre juridique de Hong Kong est situé au cœur du quartier central des affaires de la RAS de Hong Kong, et le bureau de liaison serait installé dans l'ancien bâtiment de la mission française du Centre juridique de Hong Kong, un monument déclaré qui accueillait auparavant la Cour d'appel finale de Hong Kong. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong fournira des bureaux, des salles de réunion et d'autres installations communes, ainsi que des services de secrétariat.

##### *Mandat et objectifs clés du bureau de liaison*

12. L'objectif principal du bureau de liaison serait d'établir et de consolider la présence d'UNIDROIT dans la région de l'Asie-Pacifique afin de soutenir plus activement et plus efficacement les activités législatives, promotionnelles et diplomatiques d'UNIDROIT. À cette fin, le Secrétariat d'UNIDROIT envisage que le bureau de liaison ait les objectifs clés suivants:

- i. servir de point de coordination pour les Gouvernements des États membres d'UNIDROIT dans la région et servir de point de contact pour assurer une communication efficace entre les États membres d'UNIDROIT et le Secrétariat d'UNIDROIT. Il s'agit notamment de:
  1. assurer la liaison et aider à la ratification, à l'adoption et à la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT dans l'État membre, y compris l'assistance à l'utilisation des instruments d'UNIDROIT;
  2. explorer les voies de la coopération, y compris l'organisation et l'accueil d'événements organisés par UNIDROIT dans l'État membre;
  3. faciliter les échanges et la coopération avec les entités (instituts de formation, scientifiques et techniques) et les organisations internationales et régionales situées dans l'État membre; et

---

<sup>2</sup> [The Hong Kong Legal Hub](#).

4. assister le Secrétariat d'UNIDROIT dans la préparation des visites du Président, du Secrétaire Général ou de la Secrétaire Générale adjointe dans les États membres et dans le suivi de ces visites le cas échéant.
- ii. Établir des relations et assurer la liaison avec les Gouvernements des États non membres, dans le but principal de faciliter et d'encourager l'adhésion au Statut organique d'UNIDROIT. Parmi les autres objectifs, on peut citer:
  1. assurer la liaison et l'assistance pour la ratification, l'adoption et la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT, en privilégiant les instruments que l'État est le plus susceptible de ratifier;
  2. explorer les voies de coopération, y compris l'organisation et l'accueil d'événements organisés par UNIDROIT;
  3. faciliter les échanges et la coopération avec les entités (instituts de formation, scientifiques et techniques) et les organisations internationales et régionales situées dans l'État membre; et
  4. assister le Secrétariat d'UNIDROIT dans la préparation des visites du Président, du Secrétaire Général ou de la Secrétaire Générale adjointe dans les États membres et dans le suivi de ces visites le cas échéant.
- iii. Établir des relations et explorer des voies de coopération et renforcer la visibilité et la participation d'UNIDROIT dans les organisations et forums régionaux (tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO), le Forum des Îles du Pacifique (PIF), etc. La coopération peut également inclure l'organisation conjointe d'événements, l'étude de propositions de projets de recherche conjoints et l'intégration des instruments d'UNIDROIT dans des projets pertinents entrepris par des organisations et des forums régionaux.
- iv. S'engager auprès des parties prenantes non gouvernementales du secteur privé, du secteur juridique et du milieu universitaire de la région.
- v. Aider et faciliter la planification, l'organisation et la réalisation des événements d'UNIDROIT à Hong Kong, tels que le SDIPAP.

#### *Durée*

13. Il est suggéré que l'efficacité du bureau de liaison soit réexaminée cinq ans après sa création, afin de déterminer si son mandat doit être renouvelé ou si la présence permanente doit revêtir une forme différente.

#### *Effectifs et supervision*

14. Il est envisagé que le bureau de liaison soit constitué d'un membre du personnel à temps plein (officier de liaison) et que le ministère de la Justice de Hong Kong apporte le soutien nécessaire au niveau du secrétariat. L'officier de liaison rendra compte directement au Secrétaire Général d'UNIDROIT. Idéalement, l'officier de liaison devrait avoir une expérience préalable importante au sein du Secrétariat d'UNIDROIT. À cet égard, il est envisagé que l'officier de liaison soit un universitaire ou un ancien détaché de la RAS de Hong Kong au terme de son détachement à Rome<sup>3</sup>. Le mandat de l'officier de liaison peut avoir une durée de un à deux ans, renouvelable par reconduction de l'accord.

---

<sup>3</sup> Lorsque l'officier de liaison est un résident permanent de Hong Kong, il est envisagé de ne pas lui accorder d'immunités ou de privilèges spéciaux (par exemple, une exonération fiscale).

*Indépendance du bureau de liaison*

15. Il convient de souligner que la contribution économique à la création et à l'entretien du bureau de liaison serait assurée par le Gouvernement de la RAS de Hong Kong, mais que le bureau de liaison serait totalement indépendant du Gouvernement de la RAS de Hong Kong. L'officier de liaison serait sous la supervision directe et exclusive du Secrétaire Général, au même titre que tous les autres membres du personnel du Secrétariat. Par ailleurs, le bureau de liaison ferait partie du Secrétariat d'UNIDROIT et ses activités seraient donc soumises au contrôle du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale.

*Les avantages du bureau de liaison proposé*

16. La création d'un bureau de liaison dans la région de l'Asie-Pacifique présenterait les avantages suivants:

- i. le bureau de liaison améliorerait considérablement la visibilité d'UNIDROIT dans la région Asie-Pacifique et permettrait une promotion plus efficace de l'Institut et de ses instruments.
- ii. le bureau de liaison servirait de base dans la région, ce qui permettrait une communication plus efficace avec les États membres d'UNIDROIT dans la région;
- iii. le bureau de liaison servirait de premier point de contact pour les États non membres de la région intéressés par les travaux d'UNIDROIT ou souhaitant devenir un État membre potentiel;
- iv. le bureau de liaison permettrait à UNIDROIT de participer à des événements régionaux en limitant les obstacles administratifs et les coûts en termes de déplacements/temps et de décalage horaire pour les événements en ligne;
- v. le bureau de liaison faciliterait l'engagement d'UNIDROIT auprès de l'APEC, qui demeure le forum régional le plus important pour la promotion des activités d'UNIDROIT;
- vi. le bureau de liaison permettrait à UNIDROIT de commencer à collaborer avec d'autres forums régionaux, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Forum des îles du Pacifique (FIP);
- vii. le bureau de liaison permettrait à UNIDROIT de mieux coordonner son engagement régional avec d'autres organisations du Centre juridique de Hong Kong, notamment la CNUDCI, la HCCH et le Bureau de la Chambre de commerce internationale pour l'Asie; et
- viii. le bureau de liaison n'aurait aucune incidence financière pour l'Institut.

**V. PROCHAINES ÉTAPES**

17. Le Secrétariat d'UNIDROIT poursuivra ses discussions avec le Gouvernement de la République populaire de Chine (les autorités centrales et celles de la RAS de Hong Kong) concernant les détails du bureau de liaison proposé. Le Secrétariat présentera un rapport complet au Conseil de Direction pour examen lors de sa 104<sup>ème</sup> session en 2025, dans le but de soumettre une proposition à l'Assemblée Générale en décembre 2025. Le bureau de liaison pourrait alors être officiellement ouvert au cours du premier semestre 2026.

18. L'ouverture du bureau de liaison en 2026 marquerait la célébration du 100<sup>ème</sup> anniversaire d'UNIDROIT et constituerait un symbole majeur de l'importance qu'UNIDROIT attache au développement de ses activités dans des régions du monde qui ont été historiquement sous-représentées.

**VI. ACTION DEMANDÉE**

19. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note du premier rapport du Secrétariat sur la proposition de la Région administrative spéciale de Hong Kong concernant la possibilité d'établir un bureau de liaison Asie-Pacifique d'UNIDROIT.*